

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue en visioconférence le 26 janvier 2022, à 19 h 46, et dont la publication est sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

M. Éric Provencher, conseiller, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Douglas Beard	maire suppléant	présence en visioconférence
M. Éric Provencher	conseiller siège n° 1	présence en visioconférence
M. Simon Lauzière	conseiller siège n° 3	présence en visioconférence
Mme. Marie Gauvin	conseillère siège n° 4	présence en visioconférence
M. Mario Lemire	conseiller siège n° 5	présence en visioconférence
M. Jean-François De Plaen	conseiller siège n° 6	présence en visioconférence

Est également présente :

Mme Chantal Maltais, secrétaire-réceptionniste, agissant à titre de secrétaire ad hoc de la séance.

M. Roger Leblanc, maire, est absent.

UN AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ NOTIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR LE PRÉSENT CODE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 46, heure locale.

2. AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été envoyé par courriel le 26 janvier 2022 aux membres du Conseil.

3. RENONCIATION AU DÉLAI DE 48 HRS POUR L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que prévu dans la loi, si tous les conseillers sont présents, une séance extraordinaire peut être tenue.

Tous les conseillers renoncent à ce délai.

026-01-2022 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Mario Lemire

Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Renonciation au délai de 48 heures pour l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Nomination d'un nouveau maire suppléant
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

027-01-2022 5. NOMINATION D'UN NOUVEAU MAIRE SUPPLÉANT

Attendu que monsieur Roger Leblanc a donné sa démission le 24 janvier 2022;

Attendu que monsieur Douglas Beard ne souhaite pas être maire suppléant pour des raisons personnelles;

Attendu que monsieur Simon Lauzière se porte volontaire pour exercer cette fonction.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par monsieur Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que le changement de maire suppléant soit effectif en date du 26 janvier 2022.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS**028-01-2022 7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h52

Adoptée

 Éric Provencher
 Conseiller

 Chantal Maltais
 Secrétaire-réceptionniste